

État de siège

Préparons-nous, spécialement durant le Carême, à faire le siège du Bon Dieu, par la prière quotidienne.

Publié le 25 février 2026 · Abbé Benoît Espinasse · 4 min de lecture



Pourquoi ne prions-nous pas davantage ?

Projets de lois mortifères, fracas des armes dans le monde, difficultés économiques et sociales, crise de l'Église qui perdure... Tout cela s'ajoute à nos difficultés plus directement personnelles, qu'elles soient d'ordre spirituel ou temporel, et devrait nous conduire à assiéger le Ciel de nos prières.

Notre chapelet devrait s'user bien vite ; les messes de semaine être très fréquentées ; les pages de notre livre bleu cornées ; les livres de méditation de la procure dévalisés ; les retraites de saint Ignace réservées longtemps à l'avance ; la peau de nos genoux rugueuse à force de supplier le Seigneur de venir à notre aide.

Car enfin, Notre-Seigneur n'a-t-Il pas insisté sur l'efficacité de la prière ? « Tout ce que vous demanderez dans la prière, croyez que vous l'obtiendrez, et vous le verrez s'accomplir » (Mc 11, 24). Pourquoi alors ne prions-nous pas davantage ?

Peut-être parce que nous pensons avoir une bonne raison de croire que prier pour obtenir un bienfait de Dieu est inutile. Il connaît tout, en particulier le passé, le présent et le futur. Rien ne peut Le surprendre. « Dieu ne change pas », nous dit encore l'Écriture : il n'y a rien de ce qui arrive qu'Il n'ait voulu ou permis de toute éternité. Que pourrions-nous Lui demander sans qu'Il ne sache déjà que nous en avons besoin ? Sans qu'Il n'ait déjà décidé ou non de nous l'accorder ? Nos prières paraissent alors bien inutiles, ou du moins d'une seule utilité psychologique, comme un remède d'autosuggestion pour faire du bien à celui qui prie.

La réponse à cette objection est simple et devrait nous convaincre de prier davantage, spécialement durant le Carême. Dieu, dans sa Providence, n'a pas seulement prévu que telle chose serait produite, mais aussi la cause qui doit la produire. Or l'activité humaine — et la prière en est une — est une cause qui peut entrer dans le dessein de la Providence.

Ainsi, Dieu a prévu de toute éternité qu'Il donnerait à l'homme tel bienfait ; oui, mais Il a aussi déterminé la cause de ce bienfait : par exemple, qu'Il accorderait une bonne récolte comme fruit du travail de l'agriculteur et aussi de la prière des Rogations.

Aussi ne prions-nous pas pour changer l'ordre établi par Dieu, mais pour obtenir ce que Dieu a décidé d'accomplir par le moyen de nos prières. Si bien que, « par leurs demandes, les hommes méritent de recevoir ce que le Dieu tout-puissant, dès avant les siècles, a résolu de leur donner », dit le pape saint Grégoire.

Pourquoi Dieu a-t-Il voulu que nos prières soient une cause des bienfaits qu'Il nous accorde ?

« La créature intellectuelle est la seule qui puisse se rendre compte qu'elle ne peut vivre naturellement et surnaturellement que par le don de Dieu. Faut-il dès lors s'étonner que la divine Providence ait voulu que l'homme, puisqu'il peut comprendre qu'il ne vit que d'aumônes, demandât l'aumône ? »

(P. Garrigou-Lagrange).

Préparons-nous donc, spécialement durant le Carême, à faire le siège du Bon Dieu.

En ce domaine, nos efforts peuvent prendre une triple direction.

D'abord, assurer la régularité sans faille de nos prières quotidiennes : la prière du matin avec l'offrande de la journée ; la prière du soir avec l'examen de conscience.

Ensuite, la récitation quotidienne du chapelet, si possible en famille, pour nous mettre à l'école de Notre-Dame.

Enfin, l'assistance à l'une ou l'autre messe de semaine, pour avoir en nous « les mêmes sentiments dont était animé le Christ Jésus » (Ph 2, 5).

Source : [Le Carillon n°213](#), février 2026

Source : laportelatine.org/formation/etat-de-siege
© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France